

VILLE DE GERBEROY
Compte-rendu de la séance du Conseil Municipal
du 12 septembre 2009

L'an deux mil neuf, le douze septembre à onze heures trente, les membres du Conseil Municipal, dûment convoqués, se sont réunis à la Mairie sous la présidence de Mademoiselle Yvette Autricque, Maire.

Etaient présents Mlle Yvette Autricque –Mmes Françoise Guineau, Marie-Catherine Portugal, Lise-Marie Lassalle - MM. Bruno Blondel, Alain Delafontaine, Christian Pillon.

Représenté Mme Cécile Gréboval donne pouvoir à M. Christian Pillon.
M. Hervé Blancard donne pouvoir à Mme Lise-Marie Lassalle.
M. Pierre Chavonnet donne pouvoir à Mlle Yvette Autricque.
M. Igor Wilkes donne pouvoir à Mlle Yvette Autricque.

Secrétaire de séance Mme Marie-Catherine Portugal.

Assistait également Mme Erika Péroz

- **Approbation du procès-verbal de la séance précédente** : Sur demande de Madame Lise-Marie Lassalle, Gerberoy passionnément étant une association doit être inscrite entre guillemets « Gerberoy passionnément ». Le procès-verbal est approuvé à la majorité (10 pour) avec les rectifications.
- **Examen des devis des travaux de peinture du logement de l'école et choix de l'entreprise** : Dans le but d'effectuer des travaux de peinture dans le logement de l'ancienne école, 3 devis ont été reçus en mairie. Le premier devis qui provient de Monsieur Pelleieux, dont l'entreprise est située à La Rue Saint-Pierre, s'élève à 13 705,30 € TTC. Le second devis de Monsieur Dumont, dont l'entreprise siège à Saint-Paul, s'élève à 11 992,87 € TTC. Ces deux devis comprennent le lessivage et mise en peinture des pièces du rez de chaussée et une pièce à l'étage. Un troisième devis de Monsieur Kerdraon, dont l'entreprise est basée à Morvilliers s'élève à 5 745,86 € TTC et comprend uniquement le lessivage et mise en peinture des pièces du rez de chaussée. Les membres du Conseil Municipal acceptent à l'unanimité ce dernier devis mais souhaitent demander un nouveau devis à Monsieur Kerdraon sur lequel seront inclus les travaux de peinture à l'étage. Le Conseil Municipal autorise d'ores et déjà le Maire à signer ce dernier devis et à solliciter une subvention au niveau du Conseil Général et de l'Etat.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est close à 12h45.